

GRAND PRIX JEUNES DE REIMS

Samedi 27 & Dimanche 28 JUILLET 2024

Règlement de l'épreuve

- Article 1 – **Formule de jeu** : 36 Trous Stroke-Play Brut – 18 trous par jour
Épreuve ouverte aux joueurs amateurs licenciés à la FFGOLF à jour du Droit de Jeu Fédéral de 35 € et aux joueurs étrangers licenciés dans leur Fédération Nationale, rentrant dans la limite des index fixée ci-dessous.
Certificat médical obligatoirement enregistré par la FFGOLF avant le vendredi 12 JUILLET 2024 à 18 heures
Épreuve non-fumeur. L'épreuve se déroulera sur 2 tours consécutifs de 18 trous en formule score maximum (9 coups par trou).
- Article 2 – **Déroulement de l'épreuve** :
- 1^{er} Tour 18 trous Samedi 27 juillet 2024
 - 2nd Tour 18 trous Dimanche 28 juillet 2024
- Article 3 – **Séries, marques de départ et nombre de joueurs** :
- U12 (moins de 13 ans)
 - Benjamins (13 – 14 ans)
 - Minimes (14- 15 ans)
- La sélection des joueurs, limitée à 144 personnes, sera faite conformément au cahier des charges des Grand - Prix publié dans le vadémécum 2024 de la FFGOLF. Le Golf de Reims publiera le 17 juillet sur son site (www.golfdereims.com) la liste des joueurs retenus et la liste d'attente. La répartition des 14 wild cards est du ressort de la Ligue qui pourra en affecter au club organisateur.
- Article 4 – **Droits d'engagement** : (journée d'entraînement le vendredi 26 juillet 2024 comprise)
- 50 €
- Article 5 – **Clôture des engagements** : **Vendredi 12 juillet 2024 à 18 heures**
- Article 6 – **Les inscriptions** se feront uniquement par courrier ou par mail accompagnées du droit d'engagement jusqu'au vendredi 12 juillet 2024 à 18 heures et seront adressés à :
- Golf de Reims**
Rue le Château des Dames de France - 51390 Gueux
Téléphone : 03.26.05.46.10 - Email : contact@golfdereims.com
Site : www.golfdereims.com
- Article 7 – **Classement** : Le classement du Grand Prix Jeunes est un classement brut exclusivement et obligatoirement par sexe et par catégorie (pas de classement mixte). Grand Prix Jeunes avec un quota de U10 : les U10 doivent apparaître dans le même classement que les U12. Le/la meilleur(e) U10 doit être récompensé(e) lors de la remise des prix. En cas d'égalité pour la première place dans chaque catégorie et pour chaque sexe, le Comité de l'épreuve doit départager les joueurs par un play-off. N.B. : En cas d'impossibilité de terminer un play-off ou de le faire jouer, le classement provisoire deviendra définitif (départage sur les 18, 9, 6, 3 et dernier trou du dernier tour, puis si l'égalité subsiste, trou par trou en remontant), à moins que le Comité de l'épreuve en décide autrement (exemple : déclarer des co-vainqueurs).
- Article 8 – **Remise des prix suivie d'un cocktail** : Dimanche 28 juillet 2024, 30 minutes après l'arrivée de la dernière partie.
- Article 9 – **Comité de l'épreuve** : Celui-ci sera constitué d'un représentant de l'AS du Golf de Reims, d'un représentant du corps arbitral, d'un représentant de la Ligue Grand Est et du directeur du Golf de Reims.

Ce règlement complète le cahier des charges des Grands Prix « Vade-mecum » de la FFGOLF.

FFGOLF

Site : <https://www.ffgolf.org/golf-amateur/reglements/vademecum-sportif>
(Règlement des épreuves dans le Vade-mecum téléchargeable sur www.ligue-golfgrandest.org)
LIGUE GRAND EST
Site : www.ligue-golfgrandest.org/